



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240202-2024009-DE



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024009
Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Séance du 02 février 2024

Le 02 février 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude, Mme PELLETIER Emeline.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 29 Janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 29 Janvier 2024

Afin de financer l'étude du Schéma Directeur, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le renouvellement de la ligne de Trésorerie qui n'a pas été tirée au titre de l'exercice 2023, l'étude du Schéma n'ayant commencé qu'au cours de l'année 2023. Pour rappel, le montant de la ligne de Trésorerie s'élève à 70 000 euros et sert à couvrir les dépenses engagées dans l'attente de la perception des 80% des subventions accordées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide du renouvellement de la ligne de Trésorerie et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

